Priorités du programme 2016-2020

Priorités

Les demandeurs sont encouragés à élaborer des projets correspondant aux objectifs généraux et spécifiques du programme «L'Europe pour les citoyens» tout en se concentrant sur les priorités spécifiques définies par la Commission européenne après consultation, d'une part, des parties prenantes du programme représentées au sein du groupe de dialogue civil et, d'autre part, du comité du programme.

Jusqu'à présent, ces priorités étaient redéfinies chaque année. À partir de 2016, elles seront pluriannuelles et s'appliqueront tout au long de la période de validité restante du programme (2016-2020) afin de donner aux demandeurs davantage de temps pour planifier et préparer leurs projets. Il n'en restera pas moins possible pour la Commission européenne, si elle le juge nécessaire, de réviser, adapter et/ou modifier à tout moment la liste des priorités, après consultation des parties prenantes du programme représentées au sein du groupe de dialogue civil et du comité du programme.

Pour la période 2016-2020, des priorités ont été définies afin d'alimenter les débats sur les dates ayant une importance au niveau européen et sur les sujets ayant une forte résonance de nos jours (volet «travail de mémoire européen») ou qui sont ancrés dans la réalité sociale, économique et politique de l'Union européenne (volet «engagement démocratique et participation civique»). Les citoyens sont invités à participer à ces réflexions et à ces débats dans le cadre de projets respectant les caractéristiques générales du programme (égalité d'accès, transnationalité et dimension locale, dialogue interculturel et promotion du volontariat) ou en s'engageant activement dans des organisations qui participent au programme «L'Europe pour les citoyens».

Une distinction doit être établie entre:  
- les priorités spécifiques du volet «travail de mémoire européen» (volet n° 1);   
- les priorités spécifiques du volet «engagement démocratique et participation civique» (volet n° 2).

***1. Priorités spécifiques du volet «travail de mémoire européen» (volet n° 1)***

***1.1.*** ***Commémoration d'évènements ayant changé le cours de l'histoire européenne récente***

L'un des objectifs du programme «L'Europe pour les citoyens» est de susciter un débat sur l'histoire européenne qui transcende les perspectives nationales[[1]](#footnote-1).

Le volet n° 1 (travail de mémoire européen) du programme vise à favoriser une culture commune en matière de travail de mémoire et une compréhension mutuelle entre les citoyens des différents États membres de l'UE, notamment en soutenant des projets qui traitent des principaux événements ayant changé le cours de l'histoire de l'Europe au XXe siècle et sur leur signification/leurs conséquences pour l'Europe d'aujourd'hui.

Au cours de la période 2016-2020, les commémorations suivantes pourront faire l'objet d'un projet, selon l'année de la demande:

|  |  |
| --- | --- |
| **ANNÉE DE LA DEMANDE:** | **Commémorations éligibles** |
| **2016** | **1936** Début de la guerre civile espagnole  **1956** Mobilisation politique et sociale en Europe centrale  **1991** Début des guerres yougoslaves  **1951** Adoption de la convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, motivée par la situation des réfugiés en Europe après la Seconde Guerre mondiale. |
| **2017** | **1917** Révolutions sociales et politiques, chute des empires et conséquences sur le paysage politique et historique de l'Europe.  **1957** Traité de Rome et création de la Communauté économique européenne |
| **2018** | **1918** Fin de la Première Guerre mondiale – montée des États-nations et échec des tentatives de création d'une coopération et d'une coexistence pacifique à l'échelle européenne.  **1938-1939** Début de la Seconde Guerre mondiale  **1948** Début de la Guerre froide  **1948** Congrès de la Haye et intégration de l'Europe  **1968** Mouvements de protestation et en faveur des droits civils, invasion de la Tchécoslovaquie, manifestations d'étudiants et campagne d'antisémitisme en Pologne |
| **2019** | **1979** Élections au Parlement européen – 40 ans se sont écoulés depuis la première élection des membres du PE au suffrage universel direct en 1979  **1989** Révolutions démocratiques en Europe centrale et orientale et chute du Mur de Berlin  **2004** 15 ans de l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale |
| **2020** | **1950** Déclaration de Robert Schuman  **1990** Réunification allemande  **2000** Proclamation de la Charte européenne des droits fondamentaux |

***1.2*** ***Société civile et participation civile sous les régimes totalitaires***

Sous les régimes totalitaires, les concepts démocratiques de «société civile», de «mouvements sociaux», d'«engagement», de «participation», de «constitution», de «liberté» et de «démocratie» ont été complètement vidés de leur substance. Une «démocratie populaire» était tout sauf «populaire» et «démocratique», par exemple. Les dirigeants politiques étaient élus avec des résultats s'apparentant à un plébiscite (plus de 80 %), sans réelle opposition.

Les manifestations politiques, les campagnes électorales, les réunions publiques et les débats n'étaient que des simulacres de rituels démocratiques. Ils visaient à légitimer le pouvoir en place et n'étaient, en général, ni spontanés ni authentiques, mais résultaient du recours à des moyens de coercition. Ils servaient à enrégimenter la population et à la contrôler, tout en cautionnant des orientations politiques arbitraires. Par ailleurs, l'un des actes les plus importants de l'engagement démocratique, c'est-à-dire l'affiliation à un parti politique, était détourné de son objectif premier (qui est de participer à la vie publique et d'influer sur celle-ci); il servait généralement à prouver la loyauté du citoyen envers un parti monolithique ainsi que le respect de la vérité officielle et était le plus souvent utilisé pour obtenir certains postes ou services. Les informations publiques étaient monopolisées et déformées par les agences officielles, en l'absence de tout contrepoids indépendant.

Par contraste, les mouvements sociaux authentiques émanant de la société civile étaient souvent ostracisés, menacés ou réprimés, parce qu'ils étaient considérés comme non conformes à la vérité, traîtres ou socialement dangereux par le pouvoir totalitaire. Ces mouvements devaient se cacher, résister ou transiger. Toute opinion divergente exprimée publiquement était considérée comme «dissidente». La liberté d'expression était interdite. Les décisions politiques devaient être appliquées sans réelle discussion ni délibération. La société civile et les mouvements démocratiques étaient, en quelque sorte, absorbés et exploités par le système du parti unique qui caractérisait les régimes totalitaires.

Se fondant sur les expériences totalitaires, les demandeurs mèneront une réflexion sur les abus et les détournements des rituels démocratiques, résultant notamment de la propagande et du discours tenu par les médias officiels. Ils se concentreront sur les différences entre une pseudo-démocratie et une démocratie réelle et souligneront les avantages d'une société civile vivante, solide et indépendante.

L'objectif est de montrer que les organisations de la société civile constituent un lien indispensable entre les citoyens et les autorités; qu'elles jouent un rôle important dans les régimes démocratiques dans la mesure où elles sont à l'écoute des citoyens, qu'elles se font l'écho de leurs préoccupations et qu'elles relaient celles-ci au niveau politique.

Dans le cadre de leurs projets, les demandeurs réfléchiront également à l'importance que revêtent des acquis démocratiques récents tels que l'état de droit, les libertés publiques et les droits civiques, et souligneront la fragilité des droits civiques (liberté d'expression, droit de vote...) s'ils ne sont pas accompagnés de contrepoids solides. L'objectif est de débattre des moyens et des mécanismes concrets permettant de préserver les libertés publiques et les droits civiques, tant à l'échelle de l'UE qu'au niveau national.

***1.3*** ***Ostracisme et perte de citoyenneté sous les régimes totalitaires: comment en tirer des enseignements pour aujourd'hui***

Les totalitarismes du XXe siècle ont privé certains citoyens de leurs droits fondamentaux au point de les exclure de la société: les Juifs sous le régime nazi et les «déviants» politiques sous les régimes communistes, par exemple. Ces citoyens ont progressivement été empêchés de débattre, de voter, de participer à la vie publique, de travailler, de s'installer où ils le souhaitaient, de se déplacer librement et d'avoir accès aux biens publics en raison de leurs origines, de leurs croyances ou de leurs opinions.

L'ostracisme était un moyen, pour les régimes totalitaires, de neutraliser certaines personnes considérées comme une menace et de renforcer l'emprise exercée par ces régimes sur le reste de la population par la terreur. Justifié par des idéologies trompeuses et soutenu par une propagande mensongère, des législations inéquitables et des structures répressives, il permettait à ces régimes de dissimuler des massacres de masse et de faire disparaître des opposants potentiels.

En raison de leurs conséquences mortelles, les processus d'ostracisme tels qu'on en a connus par le passé devraient être analysés et débattus afin d'éclairer le présent. Dans le cadre de leurs projets, les demandeurs examineront les questions et les thèmes suivants: à partir de quand pouvons-nous considérer qu'une catégorie de population est frappée d'ostracisme? Comment reconnaître un «bouc émissaire» et décortiquer le discours qui mène à son isolement et à sa marginalisation? Comment réagir face à des discours politiques qui font appel à la peur, aux préjugés et à la haine à l'égard de certaines catégories de population et comment élaborer des contre-discours? Comment lutter contre un discours de haine propagé par les médias sociaux et l'internet? Quels sont les outils éducatifs et les instruments juridiques dont disposent l'UE et les États membres pour lutter contre le racisme et la xénophobie (sentiments antisémites, anti‑Roms et antimusulmans, etc.), l'homophobie et l'ostracisme dont sont frappées d'autres minorités?

***1.4*** ***Transition démocratique et adhésion à l'Union européenne***

Pour de nombreux États membres ayant fait l'expérience d'une transition vers la démocratie au cours de leur histoire récente, l'adhésion à l'Union européenne a contribué de manière importante au soutien et à la consolidation de la démocratisation. Par exemple, grâce au système de la «conditionnalité démocratique», la préadhésion a encouragé les changements politiques et les réformes structurelles, renforcé la capacité administrative et amélioré la protection des minorités.

Les projets financés au titre du programme «L'Europe pour les citoyens» analyseront comment la perspective d'adhésion à l'UE a influencé les normes et les pratiques démocratiques d'États qui, par le passé, ont été des dictatures ou des régimes autoritaires. Par ailleurs, ils examineront le rôle de l'adhésion à l'UE dans le processus de transition démocratique. Les projets se focaliseront en particulier sur les évènements, les tournants historiques ou les étapes ayant marqué ce lent processus de changement et souligneront dans quelle mesure ceux-ci ont contribué à surmonter le passé, à atteindre l'objectif de «retour à l'Europe» et à construire l'avenir. Les projets mettront en lumière les principaux éléments moteurs de ce processus et souligneront les difficultés rencontrées, ou celles qui existent encore, notamment après la suppression de la conditionnalité de préadhésion et l'adhésion à l'UE. Tout en faisant le bilan des élargissements de ces dernières décennies et de leurs résultats sur le plan de la démocratisation, les projets ouvriront la discussion sur l'opportunité de futurs élargissements ou sur d'autres types de partenariats avec les pays du voisinage de l'UE.

***2.*** ***Priorités spécifiques du volet «engagement démocratique et participation civique» (volet n° 2).***

***2.1*** ***L'euroscepticisme: comprendre et débattre***

L'euroscepticisme a gagné du terrain dans les États membres au point de modifier la donne politique et de bouleverser les clivages politiques traditionnels. Ce terme recouvre des attitudes très diverses à l'égard de la construction européenne, allant d'une simple critique des modalités d'intégration actuelles (euroscepticisme) à une franche hostilité envers de l'Union européenne (europhobie).

Compte tenu de son influence croissante sur l'actualité politique des États membres et du Parlement européen et du large soutien dont il bénéficie parmi certaines catégories d'électeurs, l'euroscepticisme est devenu une réalité qui doit faire l'objet d'un examen plus approfondi et de débats en vue d'une meilleure compréhension. En proposant une autre voie qu'une «Union toujours plus étroite», il remet en question la manière dont la construction européenne a été pensée, organisée et mise en œuvre depuis ses débuts. En tant qu'espace public pleinement démocratique, l'UE doit considérer cette réalité politique sans aucune idée préconçue et inviter les citoyens qui ne sont pas pleinement convaincus par ses avantages ou qui sont déçus par ses résultats/ses orientations actuelles à faire entendre leur voix.

À cet égard, les demandeurs sont encouragés à concevoir des projets qui visent à engager une réflexion sur la compréhension de l'euroscepticisme et qui encouragent le débat sur les conséquences de celui-ci pour l'avenir de l'Union européenne. Parallèlement, ils sont invités à expliquer les avantages des politiques de l'UE, à prendre en compte les difficultés qui se présentent ainsi que les défis à venir, tout en présentant les réalisations de l'UE et le coût d'une non-Europe.

Un tel débat pourrait notamment porter sur les thèmes et les questions suivants: comment définir l'euroscepticisme? S'agit-il d'un phénomène politique récent, exacerbé par la crise financière, ou d'une tendance plus ancienne? Pourquoi prend-il de l'ampleur? De quoi l'euroscepticisme est-il symptomatique? Les Eurosceptiques remettent-ils en question l'intégration européenne elle-même ou simplement ses modalités actuelles? S'agit-il d'une rupture durable, croissante et irréversible entre les citoyens et l'UE? Quelles sont les conséquences de l'euroscepticisme sur les conditions de la participation civique et de l'engagement démocratique à l'échelle de l'UE et au niveau national? Les Eurosceptiques constituent-ils un groupe homogène ou existe-t-il plusieurs types d'Eurosceptiques? Comment diffusent-ils leurs idées? Quels sont les facteurs laissant présager un large soutien/une vive opposition à l'intégration européenne (position sociale, attitude à l'égard de la mondialisation, intérêt économique, sentiment d'appartenance commune, valeurs, influence des cultures politiques, attachement à la sécurité sociale...)? L'UE peut-elle exercer une influence sur ces facteurs? Dans quelle mesure faut-il répondre aux principales préoccupations des citoyens eurosceptiques de l'UE et en tenir compte dans les politiques de l'UE? En quoi cela contribuerait-il à rapprocher l'UE de ses citoyens? Quels sont les dangers de l'euroscepticisme pour l'intégration européenne et son avenir? Comment se servir des critiques à l'égard de l'UE comme d'un moteur utile et positif pour la construction européenne à long terme?

***2.2*** ***Solidarité en temps de crise***

La notion de solidarité désigne généralement un soutien mutuel au sein d'un groupe réuni par une communauté d'intérêts ou de valeurs partagées. Elle est étroitement liée au concept de générosité, mais également à ceux de réciprocité et de responsabilité.

Que signifie la solidarité pour une entité politique composée d'États-nations telle que l'Union européenne, en particulier en temps de crise? Quelles sont les limites juridiques, politiques et économiques, voire éthiques, de la solidarité européenne?

La question de la distinction entre solidarité et responsabilité se pose également de plus en plus souvent dans le contexte d'autres domaines d'action, tels que la migration. À long terme, la question de la solidarité pourrait menacer la cohésion interne de l'UE, raison pour laquelle elle doit faire l'objet d'un vaste débat.

Dans le cadre de leurs projets, les demandeurs mettront en lumière et évalueront les mécanismes de solidarité existant au sein de l'UE. Ils examineront les domaines d'action où ces mécanismes communs pourraient être utiles et donc développés. Par ailleurs, ils envisageront d'autres voies de solidarité européenne, telles que le bénévolat, les donations, les fondations, les organisations de la solidarité civile, les associations caritatives, le financement participatif, etc.

Ces projets permettront aux citoyens de mieux comprendre l'intervention de l'UE en temps de crise, lorsque les réponses nationales semblent insuffisantes, et de discuter de sa valeur ajoutée, tout en soulignant les contreparties/limites de ces mécanismes de solidarité en termes de responsabilité et de coût financier. Ils contribueront à surmonter les perceptions nationales de la crise, en favorisant une compréhension mutuelle de la situation et en créant des enceintes dans lesquelles des solutions communes peuvent être examinées de manière constructive.

***2.3*** ***Lutter contre la stigmatisation des «immigrés» et élaborer des contre-discours afin de favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle***

De nos jours, les mouvements extrémistes ou populistes stigmatisent régulièrement les «autres», les «étrangers», les «immigrés» ou les «minorités» dans le discours politique actuel.

Exploitant les niveaux élevés de chômage et d'insécurité sociale des électeurs, ainsi que la peur de la mondialisation et du terrorisme, ces mouvements rendent les «immigrés» responsables de tous les maux ou les décrivent comme une menace potentielle pour la préservation du niveau de vie national, de la cohésion sociale et de la sécurité interne. Leur stigmatisation se fait par une propagande politique, un discours de haine et une rhétorique volontairement mensongère, qui fait l'amalgame entre des concepts différents (crise et migration, terrorisme et migration), dans le but d'unifier les communautés nationales contre des boucs émissaires tout désignés.

Ces discours politiques exacerbent la xénophobie, l'intolérance et les discriminations et menacent la cohésion des sociétés de l'UE. Ils pourraient déboucher sur la restriction des droits fondamentaux des minorités et l'érection de nouvelles frontières, entraver l'intégration et la compréhension mutuelle et favoriser l'adoption de législations contraires aux valeurs essentielles sur lesquelles se fonde l'Union européenne. Parallèlement, ils pourraient favoriser une marginalisation accrue des populations de l'UE les plus vulnérables ou les plus exclues (populations démunies et défavorisées, composées souvent de jeunes et de personnes non originaires de l'UE), voire provoquer, dans certaines circonstances, une radicalisation des comportements.

Dans ce contexte, le programme «L'Europe pour les citoyens» financera des projets encourageant le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle par la participation de ressortissants des États membres et, éventuellement, de ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'UE. Ces projets contribueront à dépasser les stéréotypes sur les immigrés en décortiquant les processus de stigmatisation passés ou actuels. Ils chercheront, par ailleurs, à promouvoir la tolérance et le respect des valeurs communes et à favoriser, grâce à des contre‑discours, une perception plus juste des ressortissants des pays tiers par les citoyens de l'UE. L'intégration étant un processus qui joue dans les deux sens, une réflexion aura lieu sur les moyens de favoriser la participation civique des ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'UE.

***2.4*** ***Débat sur l'avenir de l'Europe***

Étant donné que les citoyens ne considèrent pas nécessairement l'Union européenne actuelle comme un moyen d'obtenir des changements positifs, il convient de les interroger sur le type d'Europe qu'ils souhaitent. Il faut une vision à long terme et un nouveau discours pour l'Europe qui soient plus attrayants (en particulier pour la jeune génération), tournés vers l'avenir et positifs.

Le débat doit évidemment se fonder sur les enseignements tirés de l'histoire et, en particulier, sur les réalisations concrètes de l'Union européenne. Mais il doit aussi proposer de nouveaux messages et porter sur les mesures qui pourraient être prises par l'Union européenne, tant sur le plan interne (pour renforcer sa cohésion sociale, économique et politique) qu'au niveau international (pour préserver son rôle moteur dans un environnement de plus en plus mondialisé et confronté à des défis planétaires).

Dans son rapport sur les élections au Parlement européen de 2014, la Commission estime que «*dans la perspective des élections de 2019, il importe de trouver les moyens de renforcer encore la dimension européenne et la légitimité démocratique du processus décisionnel de l’UE, ainsi que d’examiner plus profondément les raisons de la persistance d’un faible taux de participation dans certains États membres et d’y remédier.»* Et d'ajouter: «*Il s’agit donc de trouver de nouveaux moyens d’encourager la participation aux prochaines élections, notamment par l'apport d’un soutien en temps utile aux campagnes de sensibilisation menées au niveau national, régional et local[[2]](#footnote-2).»*

Dans ce contexte, les citoyens devraient également être interrogés sur les moyens concrets de créer une Union plus démocratique et débattre de la question, de manière à pouvoir s'engager à nouveau en faveur du projet européen. Parallèlement à la participation électorale et aux autres modes de démocratie représentative, il convient d'accorder une attention particulière aux instruments de participation civique (tels que l'initiative «L'Europe pour les citoyens») ainsi qu'aux modes innovants de participation électronique tels que les médias sociaux et les technologies de l'information et de la communication.

Les citoyens sont invités à prendre part aux débats dans le cadre de projets ou par leur engagement actif dans des organisations participant au programme «L’Europe pour les citoyens». Les débats ne devraient pas être limités à ceux qui soutiennent d'ores et déjà l'idée d'une Union européenne, mais s'ouvrir aux citoyens qui rejettent ou remettent en question l'Union européenne et ses réalisations, ou qui y sont indifférents.

1. Règlement (UE) n° 390/2014 du Conseil du 14 avril 2014 établissant le programme «L'Europe pour les citoyens» pour la période 2014-2020, JO L 115 du 17.4.2014, p. 3. [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8876-2015-INIT/fr/pdf> [↑](#footnote-ref-2)